

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1882.

Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi allouant un crédit spécial pour l'achèvement des travaux des nou- velles installations maritimes à Anvers.

*(Voir les n^{os} 56 et 71, session de 1882-1883, de la Chambre des Représen-
tants, et 11, même session, du Sénat.)*

Présents : MM. le Baron DE SELYS-LONGCHAMPS, Président; BIART et le
Baron d'HUART, Rapporteur.

MESSIEURS,

La Chambre a voté un crédit spécial de quinze millions de francs (15,000,000 de fr.) à valoir sur le crédit de vingt et un millions cinq cent mille francs (21,500,000 fr.) demandé par le Gouvernement pour l'achèvement des installations maritimes d'Anvers.

Elle l'a fait pour avoir le temps d'examiner l'ensemble du Projet de Loi.

Vu l'urgence du vote de ce crédit nécessaire pour la continuation des travaux, votre Commission estime à l'unanimité qu'il y a lieu de voter la dite somme de 15,000,000 de francs.

Le Sénat pourra examiner l'ensemble du crédit lorsque la demande complémentaire lui sera soumise.

Le Rapporteur,
Baron d'HUART.

Le Président,
Baron DE SELYS LONGCHAMPS.